

Tour de la Bourse  
Bureau 3700, C.P. 242  
800, Place Victoria  
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone  
514 397 7600 Télécopieur  
1 800 361 6266 Sans frais

**Me André Turmel**  
Direct (514) 397 5141  
aturmel@fasken.com

Le 14 juin 2011  
No de dossier : 10887/115805.115

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 2A2

**Objet : Demande de déclarer provisoire le tarif d'emmagasinage E-4 applicable au site de Pointe-du-Lac, demande d'approuver la méthode de plafonnement des revenus comme base d'établissement des tarifs d'emmagasinage de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 et demande de fixer les tarifs d'emmagasinage d'Intragaz à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.  
Dossier de la Régie : R-3753-2011**

**Demande de Société en commandite Gaz Metro afin de l'autoriser récupérer par l'intermédiaire de ses tarifs les coûts associés à l'utilisation des sites d'entreposage de Pointe-du-Lac et de St-Flavien appartenant à Intragaz.  
Dossier de la Régie : R-3754-2011**

Chère consoeur,

Veillez trouver ci-dessous les réponses de notre cliente, la FCEI, aux questions contenues dans votre lettre du 9 juin 2011 relativement aux préparations pour l'audience publique orale prévue pour le 20 juin 2011 dans les dossiers mentionnés en rubrique.

- l'identité et la qualification de notre témoin : **Monsieur Antoine Gosselin, témoin ordinaire ;**
- l'estimation du temps requis pour la présentation sommaire de notre preuve : **20 minutes ;**
- l'estimation du temps requis pour les contre-interrogatoires : **20-30 minutes pour Intragaz (R-3753) ; 20-30 minutes pour Gaz-Métro (R-3754) ; 10 minutes pour les intervenants, le cas échéant ;**
- l'estimation du temps requis pour notre argumentation : **30-45 minutes.**

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

André Turmel

AT/ad

p.j.

c.c. : Par courriel à Me Vincent Regnault, procureur de Gaz Métro, Me Louise Tremblay, procureur d'Intragaz et tous les intervenants